



MAIRIE DE VENTEROL
24 rue du Bout du Monde
26110 Venterol

04.75.27.91.11
mairie-venterol@orange.fr

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026
--

Date de convocation : le 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie. Cette séance était organisée en application du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Tous les conseillers municipaux sont présents, à l'exception de Jean-Claude GRAS (pouvoir à Alexandre Pénigaut), Stéphanie FIGUEIRO (pouvoir à Rémy Viarsac), Nicolas JANNOT et Chantal MARCEL-BONTOUX (absents).

Il remet aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il désigne un secrétaire de séance : Martine TOURRE.

1/ DELIBERATION 2026-37 : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DE 2026

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Conformément au décret du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux, le conseil municipal s'est réuni afin de procéder à la désignation des délégués appelés à représenter la commune lors des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Cette réunion, dont la date était fixée nationalement au vendredi 5 juin 2026, constitue une étape obligatoire du renouvellement partiel du Sénat. Les délégués ainsi désignés participeront, aux côtés des autres élus composant le collège électoral, à l'élection des sénateurs de la Drôme.

Pour la commune de Venterol, l'arrêté préfectoral n°26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 fixe à trois le nombre de délégués titulaires et à trois le nombre de suppléants à élire.

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, soit Mireille BOTTERO et Martine TOURRE, ainsi que des deux membres présents les plus jeunes, soit Océane BELL-LLOCH et Patrick BLANCHET. Si le Maire s'avère le deuxième plus jeune, il précise qu'il doit assurer la présidence du bureau.

Après constitution du bureau électoral et en l'absence de débat, le conseil municipal a procédé au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions du Code électoral.

À l'issue du scrutin, ont été élus délégués :

- Elisabeth SAILLANT ;
- Nicolas JANNOT ;
- Alexandre PENIGAUT.

Ont été élus suppléants :

- Rémy VIARSAC ;
- Patrick BLANCHET ;
- Martine TOURRE.

L'ensemble des candidats a été élu à l'unanimité des suffrages exprimés. Ces délégués représenteront la commune de Venterol au sein du collège électoral chargé de désigner les sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Prochaine réunion du Conseil municipal : 09 juillet 2026